» Ce n'est pas la première fois que la Crète se trouve dans cet état de soulèvement.

» Dans ces derniers temps, plus de six fois, les horreurs de l'anarchie ont ébranlé et mis en péril son existence.

» Si donc le nouveau régime, dont il s'agit de doter l'île, n'est pas de nature à y rétablir l'ordre d'une manière définitive, le gouvernement hellénique n'a aucun doute sur la possibilité de mettre un terme à l'état révolutionnaire actuel.

» L'anarchie continuera à ravager le pays; le fer et le feu, dans la main d'un fanatisme aveugle, continueront leur œuvre de destruction et d'extermination d'un peuple qui, assurément, ne mérite pas un tel sort.

» Devant une telle perspective, notre responsabilité se ait énorme, si nous ne venions point les grandes puissances de ne pas insister instamment sur le système d'autonomie proposé, mais de rendre à la Crète ce qui lui avait déjà été accordé, lors de l'affranchissement des autres puissances formant l'organisme hellénique, et de la réunir à la Grèce, à laquelle elle a déjà appartenu au temps de la présidence de Kapo d'Istria.

» En présence des récentes scènes de massacre, de pillage et d'incendie à la Canée, en présence des angoisses épouvantables auxquelles se trouvent exposés les habitants de Candie, des menaces d'une fureur effrénée de la part de la populace musulmane, s'opposant au départ des familles chrétiennes pour la Grèce, qui fut toujours un refuge providentiel de toutes ces malheureuses victimes, un remords perpétuel tourmentant le pays tout entier devant la responsabilité prise par lui, l'an dernier, de tendre, par ses conseils, les Crétois à déposer les armes.

» Les malheurs qui suivirent ne permettent plus, de nouveau, une telle tâche, et, l'autriens-nous entreprise, notre voix serait certainement très faible; son écho n'arriverait pas jusqu'au peuple crétois, tant donné que le nouveau régime autonome ne pourrait pas, à notre avis, répondre au noble but visé par les puissances.

» Quelle serait la situation de la malheureuse île jusqu'au moment de l'établissement de ce régime, si les grandes puissances croyaient devoir persévérer dans leurs résolutions?

» Dans cet ordre d'idées et au nom de l'humanité, dans l'intérêt aussi de la pacification de l'île qui est l'unique objet de la sollicitude des puissances, nous n'hésitons pas à faire appel, auprès d'elles, pour les autres mesures relatives au rappel de nos forces militaires.

» En effet, si, par suite de la présence des escadres réunies des grandes puissances dans les eaux crétoises, et, sur la conviction que ces flottes ne permettront pas le débarquement des troupes ottomanes, la présence de tous les navires de la flotte hellénique peut n'être pas jugée nécessaire, au contraire, le séjour dans l'île de l'armée hellénique est indiqué par les sentiments d'humanité, ainsi que par l'intérêt même du rétablissement définitif de l'ordre dans l'île; notre devoir, notamment, nous impose de ne pas abandonner le peuple crétois à la merci du fanatisme musulman et à celui de l'armée turque, qui de tout temps, a particulièrement aux actes d'agression de la populace contre les chrétiens.

» Si nos troupes, qui sont dans l'île, et qui sont dignes de toute la confiance des puissances, recevaient le mandat de pacifier l'île, les désirs et les intentions des puissances auraient reçu promptement la plus parfaite satisfaction.

» C'est après le rétablissement de l'ordre qu'il serait alors possible de connaître les vœux librement exprimés par le peuple crétois, pour [illegible] cider de son sort.

» Les horreurs qui se répètent périodiquement en Crète, depuis plusieurs dizaines d'années n'en seulement énervent profondément le peuple hellène, mais indirectement aussi l'activité sociale, et troublent gravement l'économie des finances de l'Etat.

» En admettant qu'il ne qu'il nous serait possible d'opérer, en instant, que nous sommes les correligionnaires du peuple crétois, que nous sommes de même race, et que les liens du sang nous unissent, nous ne pouvons pas faire, aux grandes puissances, que l'Etat hellénique ne saurait résister, plus longtemps, à de semblables secousses.

» C'est pourquoi nous faisons appel aux sentiments généreux qui animent les grandes puissances, et nous prions de permettre au peuple crétois de se prononcer pour faire connaître comment il désire être gouverné. »

Pourparlers en vue d'une transaction

Paris, 8 mars. Le *Gaulois* reçoit de Londres une dépêche où il est dit que personne ne croit à la guerre à Londres et que des pourparlers sont déjà engagés en vue d'une transaction.

La fièvre guerrière en Grèce

Londres, 8 mars. — Le correspondant à Athènes du *Times* télégraphie que la fièvre guerrière est à son apogée. Les trains qui sont arrivés hier de Corinthe, de Mégara et autres villes ont amené des milliers d'hommes de la réserve. Tous ces jeunes gens ont défilé dans les rues, salués par les acclamations de la foule. Ils ont fait des démonstrations devant le Palais et devant la résidence du prince héritier aux cris de : Vive la guerre!

Les insurgés

Paris, 8 mars. — Le *Figaro* reçoit de son correspondant particulier la dépêche suivante :

« La Canée, 8 mars. — A la suite d'une attaque soudaine contre Pinkia, Vlassion, Fésanos, les insurgés s'abattaient en grandes forces sur Candie.

» Une panique affreuse s'est emparée des habitants. *Beaucoup s'enfuient d'ici.*

» Le gouverneur militaire m'informe que 35,000 réfugiés musulmans se trouveront sans vivres dans 10 jours et dans une misère atroce. On a télégraphié la nouvelle au sultan. »

Fuite de musulmans

La Canée, 8 mars. — Les habitants musulmans de Candanos et de la province de Selinos sont partis à Paniska et arriveront dans la soirée hors de danger. Deux vapeurs de commerce seront envoyés pour le transport de leurs effets et de leurs bagages.

Les mesures à prendre en Crète

La Canée, 8 mars. — Le vice-amiral Canivaro, commandant en chef des forces internationales en Crète, a signifié au consul de Grèce, que sa présence n'était plus possible, il eût à partir.

Les amiraux ont télégraphié à leur gouvernement respectif pour demander l'envoi d'un bataillon d'infanterie de cent hommes pour maintenir l'ordre dans les grandes villes.

Les mesures de coercition

Cologne, 8 mars. — On télégraphie de Vienne à la *Gazette de Cologne* :

« Des mesures de coercition énergiques, qui prévoient non seulement le blocus du Pirée, mais aussi l'investissement de l'île de Crète, ont été convenues entre les amiraux des puissances. L'Autriche-Hongrie, l'Allemagne et la Russie y ont donné leur assentiment. »

La lettre autographe de Guillaume II au Tsar

Berlin, 8 mars. — On croit que, dans la lettre autographe que l'empereur Guillaume a chargé le colonel de Moltke de remettre à l'empereur de Russie, il est longuement question de la Crète, mais on est d'avis qu'il ne s'agit d'aucune proposition de solution de cette question. Le sort de la résoudre est laissé à la diplomatie.

Un manifeste

Paris, 8 mars. — Le manifeste suivant vient d'être adressé au Président de la Chambre grecque :

« Au Peuple Grec,

» Le peuple français, dont nous avons l'honneur d'être les représentants, a fautement manifesté d'un bout à l'autre de la France l'ardente sympathie que lui inspirent votre résolution, vos dangers, votre courage.

» Nous pensons comme lui et, comme lui nous vous tendons une main fraternelle.

» La barbarie turque vous étreint : la complicité européenne vous menace.

» Ceux qui n'ont pas bronché devant les massacres d'Arménie voudraient entraver votre élan national et votre œuvre libératrice.

» Vous luttez pour la Patrie, pour l'honneur, pour l'humanité : la civilisation compte sur votre victoire!

» Ont signé : Ernest Roche, Granit, Chassaing, Compayré, Lamendin, Goujat, Chiseret, Argelès, Marcel Sembat, Bazile, Desforges, etc., etc., députés de la Chambre française. »

SÉNAT

Séance du lundi 8 mars

Présidence de M. LOUBET, président

La séance est ouverte à 3 h. 10.

LE BUDGET DE 1897

Ministère de la guerre

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget des dépenses et des recettes de l'exercice 1897 (Ministère de la guerre, 1re section, dépenses ordinaires).

Les chapitres 1 à 62 sont adoptés.

On aborde la deuxième section (dépenses extraordinaires). Les chapitres 1 à 30 et 41 qui avait été réservés sont adoptés.

Ministère de la Marine

M. Cabart-Danneville présente des observations générales sur la marine. Il ajoute que la commission extra-parlementaire a rendu un éclatant hommage aux efforts continus de nos officiers et fait justice des attaques dont ils étaient l'objet. (Très bien.)

L'orateur termine en appelant l'attention du gouvernement sur la solde du petit personnel de la marine dont la situation est digne d'intérêt.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures 10.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 8 mars 1897

Présidence de M. BRISSON, président

La séance est ouverte à 2 heures 20.

La plupart des ministres : MM. Méline, Hanotaux, Darlan, Turrel, Barthou, Lebon et Boucher sont présents; ils sont entourés par un groupe compact où l'on remarque MM. Rabot, Denys Cochin, Delafosse, Florens, Develle.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

M. BRISSON. — J'ai reçu deux demandes d'interpellation, l'une de M. Goblet sur la suite que le gouvernement entend donner à la note de la Grèce, l'autre de M. Delafosse sur l'intervention diplomatique du gouvernement dans les affaires d'Orient.

DÉCLARATION DE M. HANOTAUX

M. HANOTAUX. — En ce qui concerne la note à laquelle fait allusion l'honorable M. Goblet, je répondrai que le gouvernement n'a pas encore reçu de réponse à l'ultimatum envoyé collectivement par les puissances. (Bruit à gauche.)

M. JAURÈS. — Mais l'*Agence Havas* l'a publiée.

M. HANOTAUX. — Dès que cette réponse nous sera parvenue, le gouvernement donnera satisfaction aux interpellateurs. Il pense donc la Chambre de renvoyer le débat à une date ultérieure. (Violentes réclamations à l'extrême gauche).

M. TOU SAINT. — Nous ne comptons pas pour rien, cependant!

M. HANOTAUX. — Il n'est pas dans les intentions du gouvernement d'engager une action quelconque sans l'assentiment de la Chambre.

M. LE HÉRISSÉ. — Vous allez nous mettre en face du fait accompli!

M. HANOTAUX. — Aucun acte ne sera accompli, je le répète, sans que la Chambre ait été appelée à délibérer. (Très bien au centre.)

Discours de M. Goblet

M. GOBLET. — Je rappelle les menaces de coercition qui terminaient la note collective des puissances en prévision d'un refus de la part de la Grèce; or, le délai expire ce soir, le gouvernement est informé déjà du sens de la réponse faite à l'ultimatum.

M. HANOTAUX. — Pardon. J'ai dit que le gouvernement n'avait absolument rien reçu.

M. GOBLET. — La situation est des plus graves; on ne saurait passer de la phase pacifique à la phase de contrainte sans que la Chambre soit consultée. Il faut que le gouvernement s'explique tandis que les choses sont entières. (Très bien à gauche).

Il n'est pas possible qu'on prenne sans le consentement de la Chambre, des engagements pouvant entraîner des actes définitifs.

INTERVENTION DE M. MÉLINE

M. MÉLINE. — Le gouvernement trait volontiers au devant des désirs de M. Goblet s'il n'avait en vue l'intérêt du pays. (Très bien au centre.)

Le gouvernement destre autant que M. Goblet, et plus peut-être que lui, assoser la Chambre à tout ce qu'il fait et ne rien faire sans la Chambre.

Mais dans les circonstances présentes l'honorable ministre des affaires étrangères a eu raison de répondre qu'il lui était impossible de parler. (Bruit à gauche.)

La *réponse du gouvernement grec* sera connue ce soir; elle ne sera publique que demain matin.

Ayant été ministre de affaires étrangères, M. Goblet doit comprendre la réserve qui s'impose aujourd'hui au gouvernement. (Applaudissements et rires au centre.)

M. JAURÈS. — Demain, vous n'aurez peut-être plus le choix des moyens.

M. LE HÉRISSÉ. — Nous ne laisserons pas bombarder la Grèce! (Mouvement prolongé à gauche et à l'extrême gauche).

M. MÉLINE. — Le gouvernement a besoin de connaître les intentions des puissances. (Très bien au centre). La note collective parle de moyens coercitifs; mais elle ne dit pas quels sont ces moyens. La précipitation, en pareille matière, pourrait avoir des conséquences désastreuses. (Applaudissements au centre).

Le gouvernement a un devoir à remplir : il l'accomplira; il parlera dans un délai très court. Ce n'est pas mercredi, ce sera jeudi. (Violentes protestations à l'extrême gauche). En tous cas, ce sera dans un délai très rapproché. (Très bien au centre).

Réplique de M. Goblet

M. GOBLET. — Il ne s'agit pas de savoir si ce délai sera court ou long, il importe surtout que l'on n'engage pas une action militaire avant que la Chambre ait été consultée. (Bruit au centre.)

Mais enfin, messieurs, il peut se produire des opérations militaires! Le gouvernement nous dit : « Je vous apporterai une proposition ». Laquelle? (Exclamations au centre.)

Ce sera peut-être la contrainte. Mais si la Chambre ne veut pas qu'on use de contrainte, elle en a le droit. (Très bien à gauche.) Je prie la Chambre de trancher la question en décidant que l'interpellation sera discutée immédiatement. (Applaudissements à gauche.)

M. MÉLINE, de son banc. — Le gouvernement s'oppose à la discussion immédiate qui aurait de graves inconvénients. Je répète encore une fois qu'il ne sera engagé aucune action définitive sans l'assentiment de la Chambre. (Très bien au centre.)

Discours de M. Millerand

M. MILLERAND. — Je prie la Chambre de fixer d'une façon ferme à l'ouverture de la séance de demain la discussion de l'interpellation.

Le gouvernement déclare ne pas connaître la réponse *officielle* de la Grèce. Dans ces conditions, ce n'est pas seulement son devoir, c'est aussi le nôtre de garder le silence.

Le centre applaudit ironiquement à l'adresse de M. Goblet.

M. MILLERAND. — Mais sitôt cette réponse reçue, le gouvernement aura le devoir de parler. Or, cette réponse arrive ce soir : demain, par conséquent, le gouvernement sera en mesure de s'expliquer. (Très bien à l'extrême gauche.)

Deux questions se posèrent en effet : La France croira-t-elle devoir s'unir aux autres puissances, même pour actes matériels? ou bien croira-t-elle, tout en restant unie aux autres puissances, devoir aviser ces puissances, comme elle l'a fait en 1886, qu'il lui est impossible d'employer des moyens de coercition matériels contre la Grèce?

Pour moi, j'estime que cette dernière attitude est la seule que la France doive adopter. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Le gouvernement ne peut pas engager le pays sans l'assentiment de la Chambre : pour qu'il puisse avec autorité s'expliquer devant les autres puissances, il faut qu'il soit d'abord venu s'expliquer ici.

L'intérêt public est le seul dont nous soyons tous préoccupés dans cette affaire. Il importe qu'il n'y ait dans l'attitude du gouvernement ni flottement ni hésitation; il importe qu'une décision soit prise demain d'accord entre lui et les représentants du pays. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

M. MÉLINE. — Le gouvernement n'accepte pas la discussion à demain (Violentes protestations à l'extrême gauche), il demande l'ajournement de la discussion. (Très bien au centre.)

AJOURNEMENT DE LA DISCUSSION

On vote au milieu d'une bruyante animation; des groupes se forment dans l'hémicycle; M. Léon Bourgeois, très entouré, paraît adresser de vives exhortations à ses amis.

Par 325 voix contre 194, l'ajournement de la discussion est prononcé.

M. JAURÈS, avec colère. — Nous reproduirons notre demande demain et tous les jours, jusqu'à ce que le gouvernement réponde. (Exclamations au centre. Applaudissements à l'extrême gauche).

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE CORTE

M. CASABIANCA. — Le 18 octobre dernier, on a nommé président du tribunal de Corte, M. Gabrielli, ancien magistrat du 16 mai, qui a été l'objet de poursuites judiciaires pour s'être fait, avec l'aide d'amis complaisants, proclamer conseiller général de Corte, alors qu'il n'était pas la majorité; il a été l'objet d'un non-lieu, mais ses complices sont sous les verrous; or qui nomma les juges? M. Gabrielli lui-même en sa qualité de président du tribunal (Rires). Pour la dignité de la magistrature, ce scandale doit cesser. (Très bien à gauche).

M. DARLAN. — Chaque fois qu'on nomme un magistrat en Corse, on excite des passions. M. de Casabianca seul proteste contre la nomination de M. Gabrielli, qui a été bien accueillie par tout le monde; et pourquoi proteste-t-il? parce que M. Gabrielli ne lui est pas inféodé. (Cris de fureur à l'extrême gauche).

M. CHAUVIN. — Un magistrat ne doit être inféodé à personne.

M. DARLAN. — J'ai les meilleurs renseignements sur M. Gabrielli; un grand nombre d'électeurs ont protesté contre l'accusation de fraudes électorales qui lui a été adressée; il s'agit d'une querelle locale qui ne mérite pas l'attention de la Chambre. (Vives protestations à droite, à gauche et à l'extrême gauche).

M. DE CASABIANCA monte à la tribune, tandis que M. Darlan, qui en descend, est violemment interpellé par l'extrême gauche.)

M. DE CASABIANCA. — Lorsque M. Ricard était Garde des Sceaux, il déplaça M. Agostini, substitut à Corte, qui voyageait gratuitement sur le réseau corse, et l'envoya en disgrâce à Bastia.

M. Darlan s'est empressé de le nommer à Montluçon. (Cris d'indignation à gauche).

M. DARLAN. — M. Agostini m'a été signalé comme un excellent magistrat, appelé à un bel avenir. (Tumulte à gauche.)

M. DE CASABIANCA. — En direz-vous autant de M. Gabrielli, élu par la cour de Bastia, que vous chargez de juger ses adversaires politiques et que vous faites inamovible sur le terrain même de ses exploits? (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

Dernièrement, vous avez soulevé un juge de paix qui, dans un procès intéressant ses deux gendres, s'était montré juge et partie; vous avez d'abord voulu le déplacer, puis vous l'avez maintenu, pourquoi? Vous avez fait cela en dit des rapports politiques.

M. DARLAN. — Je ne recule pas. (Bruit à gauche.)

M. BRISSON. M. de Casabianca, le fait que vous citez n'est pas vise dans votre interpellation. (Vives protestations à l'extrême-gauche.)

M. DE CASABIANCA. — Ajourez, on a vu un autre juge de paix quitter son siège pour défendre, à la barre, un de ses parents, puis rentrer sur son siège et rendre son arrêt. (Rires et exclamations.)

Je fais appel à l'équité de la Chambre, et je la prie de voter mon ordre du jour qui invite le gouvernement au respect de la justice. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

M. EMMANUEL ARÈNE. — On apporte ici des questions locales et personnelles. (Protestations à gauche.)

M. le garde des sceaux a suffisamment répondu à des griefs qui n'ont jamais été invoqués contre M. Gabrielli, quand il a été nommé membre du conseil de l'ordre, et bâtonnier; pourquoi n'a-t-on pas interpellé, quand M. Gabrielli a été nommé par M. Ricard. (Très bien au centre). Le seul tort de M. Gabrielli, c'est de vouloir faire procéder, dans une élection au conseil général, le véritable élu; ce qui ne se faisait plus depuis longtemps. (Rires au centre).

Il y a deux manières de comprendre la politique en Corse : l'une qui consiste à prouver qu'on doit avoir une opinion déterminée; l'autre qui consiste à avoir des amis dans toutes les parties; à faciliter, par exemple, le ministère Dupuy, sauf à complimenter le lendemain le ministère Bourgeois; à marcher ici avec les radicaux, sauf à faire élire en Corse M. Jacques Hébrard. (Exclamations et mouvements divers).

M. BRISSON. — Je vous invite à ne pas continuer ces personnalités.

M. ARÈNE. — Je m'incline et je descends de la tribune. (Rires et applaudissements au centre).

M. MARCEL HABERT, ironiquement. — L'affichage!

M. ARÈNE, de sa place. — Non, messieurs! je serai capable de modérer mon discours! (Rires sur un grand nombre de bancs.)

M. de Casabianca riposte que la famille Arène fut bonapartiste. (Exclamations au centre.) Mais la question est plus haute : il s'agit de la dignité de la magistrature. (Très bien à gauche.)

La discussion générale est close.

LES ORDRES DU JOUR

M. BRISSON. — MM. Pierre Richard et Marcel Habert ont déposé l'ordre du jour suivant : « La Chambre, désirant que le gouvernement s'abstienne de nommer des magistrats dans des circonscriptions où ils ont été candidats à des fonctions électives, passe à l'ordre du jour ».

Au centre. — L'ordre du jour pur et simple!

M. DARLAN. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour pur et simple.

On vote sur l'ordre du jour pur et simple. Le scrutin est fort animé; plusieurs députés paraissent reprocher au gouvernement d'avoir refusé l'ordre du jour Richard-Habert.

Le scrutin donne lieu à pointage. Le bruit se répand que M. Darlan a éprouvé un échec. L'agitation est considérable.

ÉCHEC DE M. DARLAN

Par 245 voix contre 235 sur 468 votants, l'ordre du jour pur et simple est repoussé. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M de Casabianca s'étant rallié à l'ordre du jour Richard-Habert, où va mettre celui ci aux voix

M. BRISSON. — MM. Maurice Lebon, Jumel et de Mahy, proposent d'ajouter à cet ordre du jour les mots : « et confiante dans le ministre de la justice ». (Violentes exclamations à gauche.)

Plusieurs socialistes crient : « Démission! démission! Allez-vous en! (Bruit au centre.)

M. MAURICE LEBON. — Je suis disposé à voter cet ordre du jour, car je suis convaincu que le ministre de la justice saura s'inspirer du sentiment de la Chambre qui ne veut pas que des considérations politiques influent sur les nominations des magistrats. (Mouvements divers. — La gauche crie : « La division! la division! »)

M. DARLAN. — J'accepte l'ordre du jour de M. Marcel Habert, mais complété par une addition indiquant que la Chambre a confiance dans le ministre de la justice.

— Démission! démission! vocifère l'extrême-gauche. Le tumulte est à son comble.

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR RICHARD-HABERT

Par 490 voix contre 43, sur 503 votants, l'ordre du jour Pierre Richard-Marcel Habert est adopté. (Applaudissements à gauche).

DISPOSITION ADDITIONNELLE

On va mettre aux voix la disposition additionnelle impliquant la confiance dans le ministre de la justice.

M. Goblet monte à la tribune. La Chambre, dit-il, en repoussant l'ordre du jour pur et simple, a voté un blâme au gouvernement. (Vifs applaudissements à gauche.) Maintenant, on vous demande de déclarer que vous avez en même temps pour le gouvernement des sentiments de blâme et de confiance; cette contradiction est inadmissible. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Jamais on n'avait osé faire une pareille proposition à la Chambre. Vous la repousserez pour la dignité de cette assemblée. (Applaudissements prolongés à gauche et à l'extrême gauche).

Vote de la disposition additionnelle

Par 276 voix contre 210, la disposition additionnelle est adoptée. (Applaudissements ironiques à gauche).

Puis l'ensemble de l'ordre du jour est voté par 272 voix contre 91.

M. MARCEL HABERT. — C'est une victoire à la Pyrus!

M. FABEROT. — Pas fier! le gouvernement!

Le ministre de la guerre étant retenu au Sénat, on renvoie à demain les interpellations sur la mort de plusieurs soldats.

Séance demain à 3 heures. La séance est levée à 6 heures.

NOUVELLES DU JOUR

Un incident en rade de Toulon

Toulon, 8 mars. — Le yacht anglais *Roxana*, après avoir mouillé en rade devant le *Jauréguiberry*, mit aussitôt à la mer sa vedette, dans laquelle se trouvait une personne prenant des notes et inspectant minutieusement la rade.

Le vice-amiral de Caverville, du cuirassé *Brennus*, constata le fait et avisa le préfet maritime qui envoya aussitôt un aide de camp à bord du yacht, lui ordonnant de quitter la rade immédiatement. Le yacht s'exécuta en faisant route vers l'Est.

M. l'abbé Gayraud

Paris, 8 mars. — M. l'abbé Gayraud, le nouveau député du Finistère, dont l'élection va être soumise à une enquête, devait prêcher, ce soir, à *huit heures et demie*, à Notre-Dame-de-Lorette, à l'occasion du carême. Or, au dernier moment, cette affiche manuscrite a été apposée sur les murs de l'église :

« Les premières conférences des lundis et mercredis à 8 heures et demie du soir, seront faites par le révérend Père Gallis. M. l'abbé Gayraud ne recommencera ses conférences qu'ultérieurement. »

Etant donné la qualité du prédicateur et les incidents dont son élection a été l'objet, une foule nombreuse, autant attirée par la curiosité que par la piété, avait envahi la nef. Ce fut un véritable désappointement quand on apprit que M. l'abbé Gayraud ne prêcherait point.

Le député du Finistère est parti, ce soir, pour Brest, afin de faire une série de conférences politiques.

Une élection au Conseil général de la Somme

Amiens, 8 mars. — Une élection pour le Conseil général a eu lieu dimanche, dans le canton de Corbie.

En voici les résultats : inscrits, 6 651; votants, 5,341. MM. le docteur Curé, républicain libéral, 2,816 voix, élu; Hourdequin, radical modéré, 1,222 voix; Drouard, socialiste, 1,177 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Tonnel, républicain libéral, décédé.

L'entrevue prochaine de la reine d'Angleterre et du président de la République

Paris, 8 mars. — On dit qu'il ne convient pas de faire grand cas de l'entrevue que la reine d'Angleterre a fait demander au président de la République et qu'il ne faut y voir qu'une simple manifestation de courtoisie, tout en reconnaissant une certaine amélioration de nos rapports avec l'Angleterre.

Paris, 8 mars. — Les dispositions suivantes seraient prises au sujet du voyage de la Reine Victoria en France. Le Président de la République se rendrait à Argenteuil, où le train spécial de la Reine quitterait la ligne de l'Ouest pour le réseau de la grande ceinture.

Après avoir salué la Reine, M. Félix Faure prendra place dans son train et accompagnera la Reine jusqu'à Juvisy, de la grande ceinture, où le train royal bifurque sur la ligne de Lyon.

Un arrêt de quelques minutes, strictement nécessaire aux manœuvres, aura lieu, pendant lequel le Président de la République prendra congé de la Reine.

Militaires de la classe 1893 renvoyés dans leurs foyers

Paris, 8 mars. — La situation des effectifs des troupes d'infanterie de marine en France faisant ressortir actuellement un excédent d'environ 2,000 hommes, le ministre de la marine a décidé que les appelés appartenant à la classe 1893 et qui doivent passer dans la réserve le 1er novembre 1897, seront sur leur demande mis en congé et renvoyés dans leurs foyers.

Cette mesure est étendue aux engagés volontaires pour 3 ans ou pour 4 ans qui sont libérables en 1897 ainsi qu'aux militaires des catégories ci-dessus, rentrant des colonies. Seuls, les militaires de mauvaise conduite seront exceptés de cette mesure de bienveillance.

Fin d'une grève de mineurs à St Etienne

St Etienne, 8 mars. — Les mineurs de Villebœuf, réunis, ce soir, ont décidé de reprendre le travail demain aux conditions imposées par le directeur de la Compagnie.

Un triple empoisonnement à Montpellier

Montpellier, 8 mars. — Un triple empoisonnement vient de se produire dans notre ville. Une dame Bornes faisait, samedi, une crème et la parfumait avec du laurier-rose. Dimanche soir, le père, la mère et leur fille mangèrent la crème. A neuf heures du soir, M. Bornes expirait au milieu des plus vives douleurs.

La mère et la jeune fille sont dans un état très grave.

A la Chambre des Communes. — La question de Madagascar

Londres, 8 mars. — M. Curzon, à la Chambre des Communes, a déclaré que des représentations avaient été adressées à la France concernant la situation faite aux nationaux et aux missions britanniques à Madagascar.

Le nouveau président du conseil municipal de Paris

Paris, 8 mars. — Le conseil municipal a ouvert aujourd'hui sa session en procédant à l'élection de son bureau. Par suite de la réaction complète qui s'est produite dans les autonomistes (groupes des droites de Paris) et les socialistes, deux candidats étaient en présence pour le fauteuil présidentiel.

Grâce à l'appui de la droite, M. Santon, autonomiste, a été élu par 40 voix contre 29 à M. Navarre, socialiste.

Le R. P. Ollivier à Notre Dame à Paris

Le R. P. Ollivier a donné, dimanche, sa première conférence à Notre-Dame. L'auditoire était immense.

L'orateur, après un mot exquis sur chacun de ses illustres prédécesseurs, a traité, avec autant d'élévation que de liberté apostolique, des caractères de l'Eglise, société parfaite et indépendante.

Au Vatican

Rome, 8 mars. — Le Saint-Père vient d'inaugurer solennellement aujourd'hui les salles du l'appartement de Borgia, au Vatican, si célèbres par leurs peintures classiques et si splendidement restaurées par la munificence de Léon XIII. Le Sacré-Collège et le Corps diplomatique, invités à cette inauguration, ont offert au Souverain Pontife l'hommage de leurs félicitations. Sa Sainteté a été heureuse de constater encore une fois, comme Elle l'avait fait dans son récent discours aux cardinaux, que le Vatican est l'arche d'alliance entre la vraie beauté et la vraie religion.

Le Saint-Père a fait distribuer aux assistants une brochure illustrant les travaux de restauration accomplis dans les salles Borgia.

Je l'ai assassinée!...

Paris, 8 mars. — Un nommé Georges Fournier, courtier, se rendait hier matin, 42, boulevard Rochechouart, chez sa compagne, Carmen Danousié, âgée de 20 ans, modiste, et, après une courte discussion, lui tirait à bout portant un coup de revolver.

La jeune femme tomba en poussant un cri, et Fournier s'enfuit.

Après avoir erré sur les boulevards extérieurs, il se rendait chez M. Archer, commissaire de police du Faubourg-Montmartre, et se constituait prisonnier, disant qu'il venait d'assassiner une femme.

M. Archer se transporta à l'adresse indiquée et trouva Carmen Danousié en train de déjeuner.

La balle tirée par Fournier avait dévié et s'était logée dans le plafond.

Nouvel accident à un torpilleur

Après l'accident survenu au torpilleur *168*, qui s'est échoué à Saint-Nazaire (Var), et qu'on n'a pu encore renflouer à cause du mauvais temps, voici qu'un nouvel accident vient d'arriver, à Toulon, au torpilleur *176*.

Celui-ci, en faisant des essais de vitesse, a éprouvé des avaries de machine qui ont empêché les appareils moteurs de continuer à fonctionner. Le petit bâtiment était en détresse et risquait de se perdre contre les roches de la côte, lorsque le courrier de Porquerolles l'a pris à la remorque et conduit à Toulon.

On ne connaît pas encore l'importance de ses avaries.

Une sinistre trouvaille

Nancy, 8 mars. — Des rabatteurs ont découvert, dans la forêt de Haye, un cadavre en décomposition; la tête portait plusieurs blessures. A 15 mètres plus loin, les vêtements étaient cachés sous des feuilles.

Le parquet de Toul, saisi de l'affaire, s'est transporté sur les lieux.

Aucun indice n'a permis d'établir l'identité du malheureux.

La consommation des allumettes en Europe

Un amateur de statistique vient de publier, sur la consommation des allumettes en Europe, les calculs suivants : si l'on admet que chaque Européen emploie 7 allumettes en moyenne, il en résulte que la consommation totale est de 2 milliards d'allumettes par jour, soit de 730 milliards par an, pour notre continent seulement.

Si l'on alignait ces allumettes bout à bout, on obtiendrait un ruban de plus de 36 milliards de mètres de long; 6,000 allumettes pèsent 1 kilogramme; la quantité totale de bois journellement employée pour la fabrication des allumettes en Europe est, par conséquent, de 300,000 kilogrammes. Il faut, par an, 400,000 mètres cubes de bois de peuplier pour suffire à la fabrication des allumettes en Europe!

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette

3 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une campagne regrettable. — Dans le numéro du *Journal de Roubaix* paru samedi dernier, nous avons donné un compte-rendu très sommaire d'une conférence sur Madagascar, faite au temple de la rue des Arts, par M. le pasteur Lauga, de Reims. En faisant remarquer que dans un but visible de propagande religieuse, l'orateur avait attaqué en termes violents et souvent déplacés les jésuites et les catholiques de notre colonie, nous ajoutions que les faits présentés à l'appui de ses accusations ne présentaient aucun caractère d'authenticité.

Au sujet de cette campagne de conférences entreprise par le pasteur Lauga, la *Dépêche*, de Lille, fait les judicieuses réflexions suivantes :

« M. Lauga a parlé successivement au temple protestant de Lille et à celui de Roubaix. D'après le *Progrès du Nord*, le pasteur Lauga, non seulement s'est élevé contre les Jésuites, qui dendent là-bas l'influence française contre le mercantilisme et l'invasion de l'Angleterre représentée par les méthodistes et autres sectes protestantes, mais encore a pris la défense chaleureuse de l'incapable gouverneur M. Laroche, qui est, on le sait, son coreligionaire.

» Les communautés évangéliques de Lille et de Roubaix avaient jusqu'ici fait preuve de beaucoup de tact et d'un libéralisme sincère et nous sommes fort étonnés qu'elles se soient prêtées à des manifestations contre lesquelles on ne saurait trop protester et qui sont d'autant plus regrettables qu'elles se sont produites dans des édifices consacrés au culte.

» La Chambre des députés vient précisement de voter l'affichage d'un discours dirigé contre ce qu'on appelle « l'ingérence cléricale dans les élections ». Que diraient les journaux antireligieux si, dans une église catholique, un orateur s'était permis de blâmer l'attitude prise par le gouvernement vis-à-vis les ennemis de la France et vis-à-vis d'un fonctionnaire qu'il a eu devoir remplacer?

» Qu'on ait approuvé un tel langage en Angleterre, la chose n'aurait rien qui pût nous étonner, mais nous croyons que les diatribes du pasteur Lauga ne trouveront pas d'écho en France.

» Nous voulons, du reste, espérer que beaucoup de protestants désapprouveront ces incartades regrettables et qui auraient soulevé un tolle général, s'ils avaient été le fait de missionnaires catholiques. C'est bien mal servir la cause de la religion réformée que d'encourager une pareille campagne.

» Nous sommes les ennemis de toute persécution religieuse et, au risque de déplaire à certains de nos amis, nous avons toujours témoigné envers les cultes non catholiques d'une respectueuse déférence; mais l'attitude que nous avons toujours eue nous fait précisément un devoir de protester contre le langage tenu par le pasteur Lauga. »

Nous nous associons pleinement aux protestations si légitimes de notre honorable confrère.

La séance de clôture des cours publics organisés par les Facultés catholiques. — DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES. — Lundi soir, un public nombreux et choisi se pressait dans la grande salle de la Maison des Œuvres, Grande-Rue, pour assister à la séance de clôture des cours publics organisés par les Facultés catholiques de Lille, pendant l'hiver 1896-97.

A huit heures, Mgr Baunard, recteur de l'Université catholique, qui doit présider la cérémonie, fait son entrée, accompagné de MM. Duthoit, Béchaux et M. Vanlaer, professeurs à la même université.

Tous vont prendre place sur l'estrade.

La salle tout entière se lève et applaudit.

Quand le silence est rétabli, Mgr Baunard prend la parole.

Dans une charmante allocution, l'éminent recteur rappelle pourquoi on a voulu tenter, à Roubaix, un essai qui avait déjà réussi ailleurs, pourquoi les cours publics ont été institués.

« C'est, dit-il, que Roubaix est un théâtre où toutes les idées, les bonnes comme les mauvaises, ne restent pas à l'état de théories, mais sont mises en pratique. Votre ville, messieurs, est un champ de bataille : la victoire restera à ceux qui seront le mieux armés.

» Vous apporter des armes pour l'avenir, voilà ce que nous sommes venus faire! »

Mgr Baunard ajoute que l'Université catholique a encore obéi à une autre raison, à une raison de cœur, « nous ne pouvons oublier, dit-il, tout ce que les Roubaisiens ont fait pour assurer aux Facultés catholiques une longue et glorieuse existence. »

Parlant des savants professeurs qui se sont dévoués avec empressement pour apporter à Roubaix un enseignement véritablement supérieur, il ajoute : « Je voudrais les remercier aujourd'hui, messieurs, mais je crains si je parle de mes éminents collaborateurs, qu'on m'accuse d'avoir l'esprit de famille trop développé. Cependant, il est un nom que vous me reprocheriez de taire, c'est celui du généreux promoteur de ces cours publics, c'est le nom de M. E. Duthoit. (Applaudissements).

« M. Duthoit est notre par le concours précieux qu'il apporte à notre œuvre, mais il est toujours votre par le cœur. » (Applaudissements).

Puis après avoir félicité les nombreux auditeurs qui pendant quatre mois ont suivi les cours avec une admirable assiduité, Mgr Baunard remercie ceux qui ont mis à la disposition des professeurs un local aussi convenable.

Il a aussi un mot aimable pour la Presse catholique de Roubaix, qui a prêté à l'œuvre les ressources de sa publicité.

Mgr le Recteur donne ensuite la parole à M. le docteur Desplats.

DISCOURS DE M. LE DOCTEUR DESPLATS. — « LES TRANSFORMATIONS D